

Communiqué de presse

Le 18 mai, trois fois OUI, une fois NON

Mots d'ordre de l'UDF pour le 18 mai 2014

OUI à l'arrêté du 19 septembre 2013 concernant les **SOINS MEDICAUX DE BASE**
(Contreprojet direct à l'initiative populaire retirée « **Oui à la médecine de famille** »)

OUI à l'initiative populaire du 20 avril 2011 « **POUR QUE LES PEDOPHILES NE TRAVAILLENT PLUS AVEC DES ENFANTS** »

NON à l'initiative populaire du 23 janvier 2012 « **POUR LA PROTECTION DE SALAIRES EQUITABLES** »
(Initiative sur les **salaires minimums**)

OUI à la loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le **FONDS** d'acquisition de l'avion de combat **GRIPEN**

Olten, le 15 mars 2014

L'assemblée des délégués de l'Union Démocratique Fédérale (UDF), réunie à Olten (SO), a décidé des paroles suivantes, pour les objets mis en votation le 18 mai 2014 :

OUI à l'arrêté du 19 septembre 2013 concernant les **SOINS MEDICAUX DE BASE**
(Contreprojet direct à l'initiative populaire retirée « **Oui à la médecine de famille** »)

Le professeur *Peter Tschudi* de Bâle présente l'initiative et son contreprojet en soulignant que par le manque de médecins de famille ainsi que de pédiatres, les soins médicaux de base ne sont plus garantis. En plus, leurs conditions de travail ne seraient actuellement plus attractives. L'intégration des soins médicaux de base dans la constitution fédérale ainsi que leur repositionnement par rapport aux spécialistes leur donnerait la marge nécessaire pour pouvoir survivre, et un nombre suffisant de praticiens généralistes couvrirait jusqu'aux régions limitrophes env. 90% des nécessités, à un prix nettement plus bas que les spécialistes ou les ambulatoires des hôpitaux qui doivent reprendre actuellement le travail des généralistes manquants.

L'assemblée des délégués de l'UDF Suisse a décidé le **OUI** par 65 voix pour, 3 non et 2 abstentions.

OUI à l'initiative populaire du 20 avril 2011 « **POUR QUE LES PEDOPHILES NE TRAVAILLENT PLUS AVEC DES ENFANTS** »

Marc Früh, ancien député bernois, défend l'initiative lancée en 2009 par *Marche Blanche*. Il exige surtout la protection absolue des enfants et des personnes particulièrement vulnérables pour prévenir des actes de violence et pour réduire ainsi le nombre de victimes.

Markus Waffler, ancien conseiller national (ZH) souligne les avantages du contreprojet indirect du conseil fédéral et du parlement, réalisé à niveau du droit pénal suite à l'initiative. Par cette révision du droit pénal, notre gouvernement aurait transcrit la requête principale de l'initiative en articles de loi applicables dans l'immédiat, plus précis et plus complets que ne le demande l'initiative. Son effet serait donc plus immédiat et plus ciblé.

Par 42 voix, l'assemblée des délégués a décidé le **OUI**, contre 18 non et 10 abstentions.

NON à l'initiative populaire du 23 janvier 2012 « POUR LA PROTECTION DE SALAIRES EQUITABLES » (Initiative sur les salaires minimums)

Giorgio Pardini, membre de direction de *syndicom* (pour) exige un stop au dumping salarial: des mains d'oeuvre étrangères seraient exploitées par certains patrons, à des salaires minimums. Par-là, ces patrons baisseraient les salaires de tous. Pour autant, un salaire minimal de Fr. 4000.- pour tous s'imposerait. Les effets collatéraux positifs en seraient: une augmentation des entrées de la caisse AVS, et beaucoup de personnes n'auraient plus besoin d'aide sociale.

Andreas Schnetzler, député (UDF / SH) y oppose un *non* décidé contre des salaires minimums dictés par l'état : ce serait une attaque contre le marché libre du travail. En plus, l'initiative minerait le partenariat social et elle octroierait un tuteur aux entreprises tout comme aux syndicats. La politique salariale ne concernerait que les entrepreneurs et les employés, mais en aucun cas l'état. En plus, l'initiative sur les salaires minimums mettrait en péril des places de travail, elle favoriserait le travail au noir et à terme, elle mènerait forcément à la perte de places de travail, surtout au niveau des salaires bas, par où il faudra s'attendre à un accroissement substantiel du nombre de chômeurs et des cas sociaux - facture à payer encore par le contribuable ! En plus, ces salaires ne permettraient plus aux patrons d'engager de jeunes professionnels diplômés en début de carrière ainsi que des personnes désirant reprendre leur travail ou des personnes à réintégrer dans la vie professionnelle. Voilà pourquoi il plaide pour un *non* convaincu à cette initiative.

Après discussion, les délégués se décident pour un *non* très clair (64, contre 4 oui et 5 abstentions)

OUI à la loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le FONDS D'ACQUISITION DE L'AVION DE COMBAT GRIPEN

Thomas Aeschi, conseiller national (UDC / ZG) défend la *loi sur le fonds du Gripen*. Après avoir précisé que l'on vote la *création d'un fonds* à nourrir par le budget militaire (10 annuités de Fr. 300 millions), pour l'achat de cet avion, il souligne la nécessité de remplacer les F-5 Tiger vétustes, âgés de 55 ans, par un avion raisonnable, utile à nos besoins et d'un prix modeste, comparé avec les prix de la concurrence. Il plaide pour une armée avec une aviation à même de garantir notre sécurité des airs et démontre que la sécurité est d'une importance cardinale pour notre pays tout comme pour notre bien-être, puisque la surveillance et la protection de l'espace aérien national serait un devoir primordial et permanent d'un état souverain. En plus, l'achat du *Gripen* consoliderait notre économie suisse en générant des places de travail à concurrence de 80 % du prix d'achat de ces 22 avions.

Nils Kruse, membre du comité de direction des Verts (SO), s'oppose à la constitution de ce fonds : la version choisie du *Gripen* serait encore à développer, et aucun projet d'avion de chasse n'aurait jamais abouti dans les limites de son prix budgétisé; l'on devrait donc s'attendre à un grand dépassement du coût de développement que la Suisse devrait vraisemblablement assumer. Sans donner de plus amples précisions, il conclut que cet avion serait un fardeau financier à long terme, qu'il ne constituerait qu'une sécurité fictive, qu'il s'agirait d'un avion qui n'existerait que sur le papier, et que ce serait un luxe pur et dur, sans aucun effet.

Suite à ces exposés, les délégués se décident avec 49 OUI contre 9 non et 10 abstentions pour la création du *Fonds Gripen*.

Nous vous remercions de bien vouloir informer vos lecteurs et auditeurs du contenu de ce communiqué. Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à Marc Früh, membre du comité directeur UDF, au 079 673 08 16 ou à Markus Wäfler, ancien conseiller national 079 331 58 79.